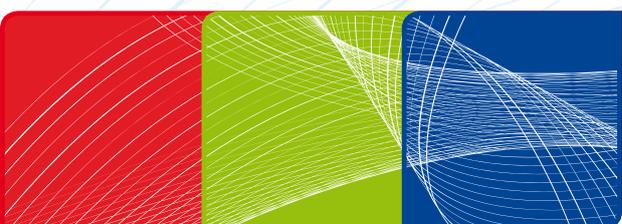




Projet de Santé  
Réunion-Mayotte



## LES PROGRAMMES

# Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de La Réunion et de Mayotte (PRIAC)

Enveloppes Anticipées, Autorisations  
d'engagements et crédits de paiement  
2012-2016 notifiés par la CNSA en 2011 et 2012



## P 05 INTRODUCTION

05 • Le PRIAC avant la loi HPST du 21 juillet 2009

05 • Le PRIAC dans le Projet de Santé de La Réunion et de Mayotte

## P 06 LES CHOIX DE CONSTRUCTION DU PRIAC - RÉUNION

06 • Données de cadrage du PRIAC 2012 - 2016

07 • Priorités retenues pour la construction du PRIAC 2012-2016

09 • La déclinaison annuelle et par public de la programmation

## P 14 LES CHOIX DE CONSTRUCTION DU PRIAC - MAYOTTE

14 • Priorités retenues pour la construction du PRIAC 2012-2016

16 • La déclinaison annuelle et par public de la programmation

## P 18 ANNEXES

18 • Tableaux détaillés • La Réunion PRIAC 2012-2016

24 • Tableaux détaillés • Mayotte PRIAC 2012-2016



## RAPPEL DE LA NATURE DU PRIAC

### — Le PRIAC avant la loi HPST du 21 juillet 2009

En application des dispositions de la loi du 2 janvier 2002 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale et de la loi du 11 février 2002 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le PRIAC était l'instrument de l'Etat pour identifier publiquement ses priorités prévisionnelles de financement médico-social en région :

- d'une part il orientait les projets des promoteurs régionaux en complément des orientations des schémas départementaux de la compétence du Conseil Général ;
- d'autre part, il exprimait auprès du niveau national les objectifs prioritaires de développement de l'offre de services dans le cadre des plans et des programmes nationaux.

### — Le PRIAC dans le Projet de Santé de La Réunion et de Mayotte

Le PRIAC devient aujourd'hui le plan d'action du schéma d'organisation médico-sociale et son budget d'exécution.

Il a en effet vocation à programmer les actions et financements permettant la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs du projet de santé qui sont déclinés opérationnellement dans le schéma d'organisation médico-sociale et qui concernent l'offre médico-sociale et les prestations délivrées auprès des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Il s'inscrit dans la régionalisation renforcée de la décision en santé en déclinant la stratégie régionale de santé jusque dans ses aspects opérationnels. Les évolutions principales du nouveau PRIAC sont donc les suivantes :

- Le cadre de priorisation régionale des besoins de compensation de la perte d'autonomie est désormais le schéma d'organisation médico-sociale.

L'ambiguïté antérieure des PRIAC, qui avaient tendance à nourrir l'expression des besoins recensés en région, est désormais levée. **Le PRIAC n'identifie pas les besoins de services collectifs. Il les met en œuvre par la mobilisation des moyens financiers alloués par l'Etat et la CNSA.**

- Dans le cadre du passage à un nouveau mode d'allocation de ressources en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP), le nouveau PRIAC doit permettre une programmation en enveloppe fermée et contrainte des mesures nouvelles, complétée des réaffectations de moyens médico-sociaux et des fongibilités asymétriques.

Il ne s'agit donc plus, pour l'ARS, de programmer un développement de l'offre médico-sociale sur la base d'une enveloppe prévisionnelle ou attendue, mais bien de respecter strictement le volume d'autorisations d'engagement notifié par la CNSA.

Le PRIAC tel que conçu présente néanmoins un certain nombre de limites qui tiennent au fait que :

- La programmation de capacités nouvelles en faveur du public souffrant de difficultés spécifiques n'entre à ce jour pas dans le périmètre du PRIAC ;
- Les crédits d'aide sociale de l'Etat qui assurent le financement des places d'ESAT ne sont pas alloués aux ARS selon les modalités d'AE/CP des crédits d'assurance maladie versés par la CNSA. Dès lors, la lisibilité pluriannuelle ne peut être garantie ;
- Ainsi, et pour la seule programmation ESAT, le rythme annuel prévisionnel correspond aux enveloppes attendues par l'ARS afin d'assurer la mise en œuvre des besoins identifiés dans le schéma d'organisation médico-sociale ;

Cette programmation ne garantit donc pas la capacité de l'ARS à délivrer les autorisations correspondantes.

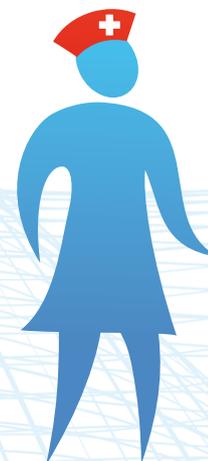
Par ailleurs, le PRIAC 2012-2016 constitue à ce stade l'outil de programmation financière cadrée des orientations du schéma d'organisation médico-sociale. Il aura vocation à évoluer et à être complété d'autres

opérations, qui portent sur les leviers d'appui hors enveloppe médico-sociale.

Ainsi, une déclinaison précise des actions liées à la mise en œuvre des objectifs du schéma d'organisation médico-sociale devra être programmée. L'accent portera notamment sur :

- la gestion des ressources humaines, et en particulier la question de la formation, et de l'adaptation des professionnels à l'évolution des publics accueillis, et des compétences attendues ;
- la problématique des investissements, les liens avec les schémas départementaux,
- les liens avec les schémas et le programme de gestion du risque.

Enfin, le PRIAC est distinct pour La Réunion et pour Mayotte, même s'il participe du même Projet de Santé, afin de mettre en exergue les besoins et moyens spécifiques de développement de l'offre médico-sociale de chacune des îles et de correspondre à un fléchage national des crédits pour chacune des îles.



# LES CHOIX DE CONSTRUCTION DU PRIAC - RÉUNION

## LE PRIAC RÉUNION 2012-2016

### LES DONNÉES DE CADRAGE DU PRIAC 2012-2016



En date des 5 décembre 2011 et 13 février 2012, la CNSA a notifié à l'ensemble des ARS des moyens complémentaires permettant de solder la mise en œuvre des différents plans de développement de l'offre médico-sociale (Plan Solidarité Grand Age, Plan Alzheimer, Plan Pluriannuel de création de places dans le secteur du handicap).

Ces notifications, qui s'accompagnent d'un calendrier de mobilisation des crédits de paiement, permettent donc une programmation jusqu'en 2016 des créations de places dans le champ médico-social. Elles constituent la première tranche du PRIAC ; ce dernier pourra être complété à partir de 2013 de moyens nouveaux, fléchés nationalement et correspondant au renouvellement attendu des plans nationaux en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

Il convient donc de considérer que ce premier PRIAC 2012-2016, nouvelle génération, ne fait apparaître qu'une partie de la réponse financée aux besoins identifiés dans le schéma d'organisation médico-sociale.

La programmation inscrite dans le PRIAC 2012-2016, issue du solde des financements antérieurement accordés et des notifications du 5 décembre 2011 et du 13 février 2012, correspond :

- soit à la montée en charge d'établissements ou services qui ont reçu un avis favorable du CROSMS dans le cadre du dispositif antérieur des autorisations, mais qui n'ont été jusqu'à présent qu'en partie autorisés, ou refusés pour défaut de financement ;

- soit à la programmation d'appels à projets, permettant, dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du schéma d'organisation médico-sociale, de répondre à des besoins repérés sur le territoire.

Le PRIAC reste un outil de programmation glissant, actualisable et révisable chaque année. A ce titre, il rend possible l'ajustement de la programmation, en fonction de :

- l'évolution constatée des besoins, au regard notamment des productions des différents groupes de travail et/ou comités de pilotage prévus au schéma d'organisation médico-sociale ;
- la notification de nouvelles autorisations d'engagement par la CNSA, et qui permettront dans ce cas la poursuite de la programmation des orientations du schéma d'organisation médico-sociale.

**La programmation actuelle est donc un socle minimal de développement de l'offre médico-sociale sur les cinq années à venir.**

Pour 2012, le PRIAC ne reste qu'un outil de programmation de capacités nouvelles. L'actualisation 2013 devra permettre de décliner de manière opérationnelle les autres axes du schéma d'organisation médico-sociale, en étant en particulier attentif aux articulations avec les schémas de prévention et d'organisation de soins.

C'est sur la base de cette programmation, en concertation avec le Département de la Réunion pour ce qui relève des opérations conjointes, et avec le Rectorat pour les dispositifs de soutien à la scolarité en milieu ordinaire, que pourra être publié, avant la fin de l'année 2012, un calendrier pluriannuel d'appels à projets.

# LES CHOIX DE CONSTRUCTION DU PRIAC - RÉUNION

## PRIORITÉS RETENUES POUR LA CONSTRUCTION DU PRIAC 2012-2016



Dans le cadre de cette première tranche de programmation, plusieurs priorités ont été retenues, dans le respect d'une orientation transversale de rééquilibrage des inégalités infrarégionales, notamment au regard des déficiences couvertes.

### — Une attention particulière au secteur enfance pour ce qui relève du handicap

A ce stade de la programmation, 65% des mesures nouvelles PH Assurance Maladie sont en effet consacrés au développement de l'offre à destination des enfants, répondant ainsi à un besoin massif de créations de places prévu au schéma d'organisation médico-sociale.

La Réunion se situe dans une proportion inverse des régions métropolitaines pour le rapport des mesures nouvelles enfants/adultes, du fait :

- de la persistance de besoins importants d'accompagnement des enfants, encore non-satisfaits ;
- de la situation démographique spécifique qui ne permet pas de redéployer des capacités enfants vers les adultes ;
- de la forte pression pesant sur le secteur hospitalier et qui ne permet pas d'envisager, à l'instar de la métropole, des reconversions d'établissements de santé dans le champ médico-social.

### — Un soutien à la scolarisation en milieu ordinaire

227 places de SESSAD sont d'ores et déjà programmées. Cette programmation tient notamment compte :

- des exigences de rééquilibrage infrarégional de l'offre, pour tous types de handicaps ;
- du soutien à la scolarisation des enfants autistes ;
- de l'aide à la scolarisation des enfants souffrant de troubles du caractère et du comportement.

Cette programmation devra être travaillée avec les services du Rectorat afin de rendre l'intervention des professionnels du secteur

médico-social dans les écoles la plus efficiente possible. Cet objectif est inscrit au schéma d'organisation médico-sociale.

Pour autant 91 places sont programmées en établissement, traduisant le souci de rééquilibrage infrarégional par déficience. Ce choix devra s'accompagner de la mise en œuvre de l'ensemble des orientations inscrites au schéma d'organisation médico-sociale et visant notamment à réserver l'accueil en établissement aux déficiences les plus lourdes, dans le cadre de projets d'établissements et de prises en charge adaptés.

### — Un rythme soutenu de développement de l'offre ambulatoire

Les CAMPS et les CMPP vont bénéficier d'un renforcement significatif de leurs moyens pour répondre aux enjeux, identifiés dans le schéma d'organisation médico-sociale, de précocité du dépistage et l'accompagnement, mais également de renforcement de la prise en charge des troubles spécifiques du langage et des apprentissages dans le cadre d'une filière qui reste à structurer.

### — Sur le secteur adultes handicapés, une exigence forte de mise en œuvre de projets anciens

Une attention toute particulière sera portée sur la capacité des promoteurs à mettre en œuvre des autorisations, pour certaines délivrées depuis plusieurs années, tant pour les établissements que pour les services. Le nouveau mécanisme d'AE/CP n'autorisera plus ce report dans l'installation des capacités futures. Tout retard sur le calendrier d'exécution se traduira par une perte des CP correspondants, et pénalisera l'ensemble de la région dans son développement.

# LES CHOIX DE CONSTRUCTION DU PRIAC - RÉUNION

## — Un souci de rééquilibrage de l'offre entre territoires pour les adultes handicapés

Malgré l'ouverture en 2012 d'un premier FAM dans l'Ouest, ce territoire reste significativement en retard d'équipement par rapport à la moyenne régionale. L'ARS prévoit donc la programmation de 25 places supplémentaires sur ce territoire, pour lesquelles il conviendra de vérifier la compatibilité avec le SDOSMS en cours d'élaboration.

## — Un affichage volontariste des besoins en ESAT

Comme indiqué précédemment, la programmation ESAT ne répond pas à un fléchage pluriannuel national des moyens, mais à la volonté de rendre lisible au travers du PRIAC les besoins non-satisfaits. Ceci se traduit par l'inscription de 30 places en 2012, correspondant à des crédits disponibles depuis plusieurs années pour une ouverture effective à l'Est. Par contre, à partir de 2013, la programmation de 80 places par an ne correspond à ce jour à aucun engagement pluriannuel national. Elle tient compte à la fois des besoins, mais aussi des capacités de mise en œuvre du secteur.

## — La finalisation du programme 2007-2011 pour les personnes âgées

Le schéma d'organisation médico-sociale n'a pas programmé de capacité nouvelles en établissements et services, au-delà de la mise en place des projets antérieurement financés et en attente d'installation, voire d'autorisation (EHPAD sur la programmation 2007-2011, et accueils de jour pour l'Est du territoire Nord Est et pour le territoire Ouest).

L'essentiel de l'effort doit être consacré à la mobilisation des dispositifs existants (offre médico-sociale, professionnels libéraux, aides individuelles, filière de soins gériatrique), dans des coordinations territorialisées et outillées, pour favoriser le soutien à domicile, selon l'orientation commune ARS/ Département.

Pour autant, l'inscription au PRIAC de 28 places d'accueil de jour et de 231 places d'EHPAD rend compte d'une continuité du mouvement de développement de l'offre médico-sociale en faveur des personnes âgées.

De plus, le Plan Solidarité Grand Age est désormais soldé, et les mesures du Plan Alzheimer (PASA, UHR, MAIA, ESA) soit sont installées et en cours d'activation, soit ne relèvent pas de la programmation PRIAC.

La seconde tranche du PRIAC, sur la base du renouvellement des plans nationaux, permettra de compléter cette programmation à compter de 2013, en lien avec le SDOSMS en cours d'adoption par le Département.



# LES CHOIX DE CONSTRUCTION DU PRIAC - RÉUNION

## LA DÉCLINAISON ANNUELLE ET PAR PUBLIC DE LA PROGRAMMATION

La liste détaillée, année par année, des projets financés et à installer de 2012 à 2016 est jointe en annexe.

### — Secteur des personnes handicapées

La présentation synthétique suivante propose une lecture par type de public (enfants-adultes), et par type de prise en charge (ambulatoire, milieu ordinaire, accueil en institution).

#### • Secteur de l'enfance handicapée

#### LE DÉPISTAGE ET LA PRISE EN CHARGE PRÉCOCE

Afin de favoriser le dépistage et la prise en charge précoce au plus près des lieux de vie des enfants, un renforcement des CAMSP et CMPP est programmé, dans un souci de rééquilibrage infrarégional :

	2012	2013	2014	2015	2016
CAMSP	152 423 €	18 836 €	282 741 €	200 000 €	200 000 €
CMPP	450 000 €		238 420 €	300 000 €	100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>602 423 €</b>	<b>18 836 €</b>	<b>521 161 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>300 000 €</b>

#### L'ACCOMPAGNEMENT EN MILIEU ORDINAIRE

Conformément aux priorités du schéma d'organisation médico-sociale, les capacités de SESSAD seront renforcées, afin de favoriser et accompagner la scolarisation des enfants handicapés dans le milieu ordinaire :

SESSAD	2012		2013		2014		2015		2016	
	capacité	montant	capacité	montant	capacité	montant	capacité	montant	capacité	montant
DI	24	384 000	33*	530 986			10	160 000		
Autisme	8	170 000	3	55 000	15	300 000	15	300 000	6	120 000
DM	23	506 000					4	88 000		
DA	10	170 000								
TCC			6	109 518	15	285 000	31	585 000	24	453 000
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>1 230 000</b>	<b>42</b>	<b>695 504</b>	<b>30</b>	<b>585 000</b>	<b>60</b>	<b>1 133 000</b>	<b>30</b>	<b>573 000</b>

\* dont 26 places (418 986 €) par restructuration de l'offre médico-sociale existante



# LES CHOIX DE CONSTRUCTION DU PRIAC - RÉUNION

## L'ACCUEIL EN INSTITUTION

Tout en donnant priorité à l'accompagnement en milieu ordinaire, la programmation tient néanmoins compte des besoins de renforcement des capacités d'accueil en établissement, dans un souci de réduction des inégalités infrarégionales :

IME	2012		2013		2014		2015		2016	
	capacité	montant	capacité	montant	capacité	montant	capacité	montant	capacité	montant
DI	8	264 000								
Autisme	12	965 000					6	330 000		
DM			10	640 000						
Polyhandicap					7	553 000	7	550 549		
TCC	8	480 000	28	1 610 500	4	238 000	1	59 500		
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>1 709 000</b>	<b>38</b>	<b>2 250 500</b>	<b>11</b>	<b>791 000</b>	<b>14</b>	<b>940 049</b>		

## SYNTHÈSE ENFANCE

ENFANCE	2012		2013		2014		2015		2016	
	capacité	montant	capacité	montant	capacité	montant	capacité	montant	capacité	montant
Ambu.		602 423		18 836		521 161		500 000		300 000
SESSAD	65	1 230 000	42	695 504	30	585 000	60	1 133 000	30	573 000
IME	28	1 709 000	38	2 250 500	11	791 000	14	940 049		
<b>TOTAL*</b>	<b>93</b>	<b>3 541 423</b>	<b>80</b>	<b>2 964 840</b>	<b>41</b>	<b>1 897 161</b>	<b>74</b>	<b>2 573 049</b>	<b>30</b>	<b>873 000</b>

\* les capacités s'entendent hors séances CAMSP et CMPP.

Soit un total de 318 places, et un montant de 11 849 473 € mobilisés sur la période.



# LES CHOIX DE CONSTRUCTION DU PRIAC - RÉUNION



## • Secteur des adultes handicapés

### L'ACCOMPAGNEMENT EN MILIEU ORDINAIRE

Conformément aux engagements du schéma d'organisation médico-sociale, un accent particulier est mis sur le soutien au maintien en milieu ordinaire. Cela passe par le renforcement des capacités en SAMSAH (83 places), dont la programmation doit être assurée en lien avec le Département de la Réunion, dans le cadre du SDOSMS en cours de révision.

SAMSAH	2012		2013		2014		2015		2016	
	capacité	montant	capacité	montant	capacité	montant	capacité	montant	capacité	montant
SAMSAH DV	15	288 000	10	172 830						
SAMSAH psy	28	454 575								
SAMSAH poly.	20	340 000			10	154 000				
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>1 082 575</b>	<b>10</b>	<b>172 830</b>	<b>10</b>	<b>154 000</b>				

### L'ACCUEIL EN INSTITUTION

La programmation tient compte du « stock » de places déjà autorisées mais en attente d'installation, avec un calendrier prévisionnel d'ouverture des capacités correspondantes. Elle prévoit également des projets nouveaux, pour lesquels la compatibilité avec le SDOSMS devra être confirmée. Cela représente l'installation de 134 places nouvelles.

Cette programmation s'appuie sur un souci de rééquilibrage infrarégional de l'offre en faveur du public adulte.

ÉTABLISSEMENTS	2012		2013		2014		2015		2016	
	capacité	montant	capacité	montant	capacité	montant	capacité	montant	capacité	montant
MAS	24	1 782 805								
FAM	35	1 050 000	18	561 664	15	475 259	19	570 000	10	313 013
ESAT	30	432 000	80	1 141 440	80	1 141 440	80	1 141 440	80	1 141 440
<b>TOTAL AM</b>	<b>72</b>	<b>2 832 805</b>	<b>18</b>	<b>561 664</b>	<b>15</b>	<b>475 259</b>	<b>19</b>	<b>570 000</b>	<b>10</b>	<b>313 013</b>
<b>TOTAL</b>	<b>102</b>	<b>4 347 380</b>	<b>95</b>	<b>1 875 934</b>	<b>85</b>	<b>1 291 440</b>	<b>99</b>	<b>1 711 440</b>	<b>90</b>	<b>1 454 453</b>

# LES CHOIX DE CONSTRUCTION DU PRIAC - RÉUNION

## SYNTHÈSE ADULTE

ADULTES	2012		2013		2014		2015		2016	
	capacité	montant	capacité	montant	capacité	montant	capacité	montant	capacité	montant
SAMSAH	63	1 082 575	10	172 830	10	154 000				
Etablissements AM	72	2 832 805	18	561 664	15	475 259	19	570 000	10	313 013
<b>TOTAL AM</b>	<b>122</b>	<b>3 915 380</b>	<b>38</b>	<b>734 494</b>	<b>25</b>	<b>629 259</b>	<b>19</b>	<b>570 000</b>	<b>10</b>	<b>313 013</b>
ESAT	30	432 000	80	1 141 440	80	1 141 440	80	1 141 440	80	1 141 440
<b>TOTAL</b>	<b>165</b>	<b>4 347 380</b>	<b>108</b>	<b>1 875 934</b>	<b>105</b>	<b>1 770 699</b>	<b>99</b>	<b>1 711 440</b>	<b>90</b>	<b>1 454 453</b>

Soit un total de 204 places, et un montant de 6 162 146 € mobilisés sur la période, pour ce qui relève des crédits de l'Assurance Maladie alloués par la CNSA, et 350 places d'ESAT pour un total de crédits Etat de 4 997 760€.

### — Secteur des personnes âgées



Comme indiqué, la programmation du secteur Personnes Agées traduit la mise en œuvre des mesures anciennement allouées, le Plan Solidarité Grand Age étant soldé pour La Réunion en 2012.

Les mesures du Plan Alzheimer ont été autorisées pour installation en 2011 ; leur montée en charge effective, à compter de 2012, et constituant des avancées significatives dès 2012 dans l'offre d'accompagnement, n'ait pas retranscrite dans le PRIAC 2012-2016.

Les montants indiqués au regard des places nouvelles d'EHPAD correspondent au fléchage national, selon les années de notification à La Réunion ; ceci explique des disparités de coût à la place, qui seront lissées par la mobilisation de crédits complémentaires de médicalisation des établissements, une fois ces derniers ouverts et la charge en dépendance (AGGIR) et en soins (PATHOS) des résidents mesurée et valorisée.

PA	2012		2013		2014		2015		2016	
	capacité	montant	capacité	montant	capacité	montant	capacité	montant	capacité	montant
AJ	28	227 364								
EHPAD					160	1 775 880			71	820 765
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>227 364</b>			<b>160</b>	<b>1 775 880</b>			<b>71</b>	<b>820 765</b>

Soit un total de 259 places, et un montant de 2 824 009€.

# LES CHOIX DE CONSTRUCTION DU PRIAC - RÉUNION

**En conclusion**, le PRIAC 2012-2016 traduit une première tranche de mise en œuvre des orientations du schéma d'organisation médico-sociale, pour la part relative à l'évolution quantitative de l'offre médico-sociale ; il n'épuise pas l'ensemble des améliorations, attendues au schéma d'organisation médico-sociale, des accompagnements et prises en charge, et qui relève d'un travail qualitatif sur les organisations et les coordinations des acteurs.

Il est limité, de par son objet, à la programmation annuelle de la réalisation des financements acquis nationalement ; il sera donc complété d'une deuxième tranche correspondant aux moyens nouveaux attendus du renouvellement des plans nationaux à compter de 2013.

Il permet d'identifier (cf. annexe) les premiers appels à projet qui pourront être ouverts, et dont le calendrier prévisionnel sera établi avant la fin 2012, après concertation avec le Département pour les équipements relevant également de sa compétence, et afin de tenir compte des travaux en cours d'élaboration du SDOSMS.

D'ores et déjà, il programme la mise en œuvre effective, en mesures nouvelles, de :

- 11 430 487€ de crédits CNSA sur le secteur de l'enfance handicapée
- 6 162 146€ de crédits CNSA sur le secteur des adultes handicapés
- 2 823 919€ de crédits CNSA sur le secteur des personnes âgées

**soit un total de 781 places nouvelles pour 20 416 552€ (CNSA)**

Pour les ESAT, il inscrit, en programmation volontariste, la réalisation de 350 places pour 4 997 760€.



# LES CHOIX DE CONSTRUCTION DU PRIAC - MAYOTTE

## LE PRIAC MAYOTTE 2012-2016

### PRIORITÉS RETENUES POUR LA CONSTRUCTION DU PRIAC 2012-2016



Cette première tranche de programmation sert d'ossature à une construction médico-sociale de droit commun à Mayotte et se doit donc d'être déclinée en tenant compte des priorités constatées et des objectifs à atteindre tels qu'inscrits dans le schéma d'organisation médico-sociale :

- la continuité des prises en charge existantes dans un cadre de droit commun ;
- le dépistage et le suivi des enfants et des adultes en situation de handicap ;
- le développement de l'offre ambulatoire.

Dans cette construction, le choix a été fait de privilégier le développement des capacités d'accueil et de créations de place. Néanmoins, la qualité des prises en charge et, par la suite, les opérations de rebasage, restent un axe politique fort.

Le secteur des personnes âgées n'a pu, à ce jour, être pris en compte dans cette première programmation. Ce choix ne relève pas d'une volonté délibérée d'exclure du champ médicosocial les personnes âgées mais de la nécessité de mieux appréhender les besoins et leur adéquation aux offres pouvant être proposées en collaboration étroite avec le Conseil général. Cet objectif est inscrit dans le schéma d'organisation médico-sociale.

L'articulation entre d'une part les opérations de rebasage de l'existant et de création de places et d'autre part le calendrier des deux premières autorisations d'engagement et de crédits de paiement notifiées par la CNSA est un exercice difficile.

Des réajustements interviendront dès intervention de nouvelles autorisations d'engagement et de crédits de paiement afin de favoriser la consolidation de l'existant dans les délais les plus brefs possibles et la création d'une nouvelle offre à un niveau de capacité compatible avec un phasage des recrutements.

### — La continuité des prises en charge existantes

Il n'existe actuellement sur Mayotte, aucun établissement ou service médicosocial autorisé. Des associations financées par l'Etat assurent la prise en charge d'enfants ou adultes en situation de handicap.

Sur la base de cette programmation, des appels à projets pourront être lancés afin que cette prise en charge s'inscrive désormais dans un cadre légal et réglementaire.

Avec 54% de sa population âgée de moins de 20 ans, à l'instar de la Réunion, Mayotte se situe dans une proportion inverse de la métropole dans le rapport enfants/adultes. Aussi, le choix a été fait de développer ce secteur où des besoins importants d'accompagnement sont à satisfaire.

Ainsi, à ce stade de la programmation, plusieurs priorités ont été retenues au regard des déficiences et dans le respect d'une équité de couverture départementale.

# LES CHOIX DE CONSTRUCTION DU PRIAC - MAYOTTE

## >> **Priorité à la prise en charge en milieu ouvert avec une attention particulière au secteur de l'enfance :**

- Satisfaire aux besoins d'aide à la scolarisation, en collaboration étroite avec les services de l'Education nationale, et assurer un rôle indispensable de soutien familial et d'aide à la parentalité ;
- Développer le soutien à la formation et assurer la fluidité des parcours afin de faciliter l'intégration à l'âge adulte.

## >> **Importance d'initier la prise en charge institutionnelle pour un meilleur suivi au quotidien des personnes polyhandicapées en développant des structures adaptées à la prise en charge des déficiences les plus lourdes.**

## >> **Augmenter le coût à la place pour chaque établissement afin que la prise en charge des personnes accueillies puisse se faire dans de meilleures conditions, et commencer à réduire l'écart avec les autres services d'outre-mer et de métropole.**

## — **Le dépistage et le suivi des personnes repérées**

Une attention toute particulière est portée sur l'organisation du repérage précoce et systématique des troubles et des déficiences pouvant être à l'origine d'un handicap, et sur la possibilité d'assurer le suivi de ces enfants dans des établissements spécialisés.

Cette programmation devra être travaillée en partenariat avec les autres services concernés (Vice rectorat - PMI - CHM).

## — **Le développement de l'offre ambulatoire**

Dans cette programmation initiale, le choix a été fait de créer rapidement des services permettant l'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées dépendantes.

**En conclusion**, cette déclinaison des priorités s'inscrit dans la continuité des objectifs du schéma d'organisation médico-sociale.

La seconde tranche du PRIAC permettra à compter de 2013, puis chaque année jusqu'en 2016, de compléter cette réalisation et d'inscrire plus résolument Mayotte dans le régime de droit commun du secteur médico-social.

Toutefois, et conformément à l'avis rendu par la CSA de Mayotte, il s'agit de demander à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie de modifier le calendrier des crédits de paiement afin de reconnaître pleinement et dès maintenant, les services existants et d'abonder l'enveloppe départementale par l'octroi de nouvelles autorisations d'engagements compte tenu des besoins à couvrir.



# LES CHOIX DE CONSTRUCTION DU PRIAC - MAYOTTE

## LA DÉCLINAISON ANNUELLE ET PAR PUBLIC DE LA PROGRAMMATION

La liste détaillée, année par année, des projets financés de 2012 à 2016 est jointe en annexe. La présentation synthétique suivante propose une lecture par type de public (enfants-adultes), et par type de prise en charge (ambulatoire, milieu ordinaire, accueil en institution). La répartition de l'offre par type de déficience est déclinée dans les tableaux en annexe.

### — Secteur de l'enfance handicapée

#### LE DÉPISTAGE ET LA PRISE EN CHARGE PRÉCOCE

	2012	2013	2014	2015	2016
CAMSP		10		12	
<b>TOTAL</b>			<b>22</b>		

Le coût de la place évolue sur la période de 10 000€ à 15 000€. Le CPOM sera élaboré afin de garantir un phasage sur 3 ans des étapes de montée en charge dans le cas où le calendrier des crédits de paiement n'aura pu être modifié.

#### L'ACCOMPAGNEMENT EN MILIEU ORDINAIRE

SESSAD	2012	2013	2014	2015	2016
DI/TED/Polyhandicapé	20	5	10	8	
DS					
<b>TOTAL</b>			<b>43</b>		

#### RAPPEL : 153 places ont été financées dès 2010

Le coût moyen de la place évolue de 3 788€ en 2011 à 13 000€ en 2016.

#### L'ACCUEIL EN INSTITUTION

SESSAD	2012	2013	2014	2015	2016
ITEP					
IME				10	
<b>TOTAL</b>			<b>10</b>		

#### RAPPEL : 24 places d'ITEP et 50 places d'IME ont été financées dès 2010

Le coût moyen de la place évolue de 6 600€ en 2011 à 20 000€ (IME) en 2016

#### SYNTHÈSE ENFANCE :

Soit un total de 312 places (dont 75 places nouvelles) pour un montant de 3 545 986€ mobilisés sur la période en sus des 1 022 764€ considéré comme financement socle.



# LES CHOIX DE CONSTRUCTION DU PRIAC - MAYOTTE

## — Secteur des adultes handicapés

### L'ACCOMPAGNEMENT EN MILIEU ORDINAIRE

	2012	2013	2014	2015	2016
SSIAD				10	9
<b>TOTAL</b>			<b>19</b>		

Le cout de la place pour la période : 10 000€

### L'ACCUEIL EN INSTITUTION

	2012	2013	2014	2015	2016
MAS					
ESAT			10		
<b>TOTAL</b>			<b>10</b>		

Le cout de la place MAS (12 inscrites en 2011) évolue de 2 792€ en 2011 à 2 5550€ en 2016

### SYNTHÈSE ADULTE

Soit un total de 41 places, et un montant de 456 500€ mobilisés sur la période, pour ce qui relève des crédits de l'Assurance Maladie alloués par la CNSA en sus des 33 500€ considéré comme financement socle.

Par ailleurs 10 places d'ESAT sont inscrites pour un total de crédits Etat de 135 000€.

**En conclusion**, le PRIAC 2012-2016 traduit à hauteur de **4 000 000€**, une première tranche de mise en œuvre des orientations du schéma d'organisation médico-sociale. Il n'épuise nullement l'ensemble des améliorations attendues au schéma d'organisation médico-sociale.

Il est limité, de par son objet, à la programmation annuelle de la réalisation des financements acquis nationalement. Il sera donc complété d'une deuxième tranche correspondant aux moyens nouveaux attendus à compter de 2013.

Il permet d'identifier (cf. annexe) les premiers appels à projet qui pourront être ouverts au cours l'année 2012.

Il programme la mise en œuvre effective, en mesures nouvelles, qui se traduiront, soit par des créations de places, soit par des opérations de rebasage pour un meilleur accueil des populations concernées, pour lesquelles d'ores et déjà un total de 353 places sera offert.





#### PRIAC 2012-2016 - ANNÉE 2012

Thématique	catégorie de structure concernée	public concerné	territoire concerné	nature de l'opération	année financement	année réalisation	nombre de places	coût total	mesures nouvelles ou crédits spécifiques		redéploiement de l'enveloppe médico-sociale		transfert du sanitaire (ou autre)		
									places	montant	places	montant	places	montant	
Dépistage et prise en charge précoce	CMPP	Toutes déficiences	Ouest	extension	2012	2012		225 000,00 €							
	CAMSP	Toutes déficiences	Ouest	extension	2012	2012		152 423,00 €							
	CMPP	Troubles du langage et des apprentissages	Sud	extension	2012	2012		225 000,00 €							
<b>Sous-total diagnostic</b>															
Milieu ordinaire	SESSAD	Déficience motrice	Nord Est	extension	2012	2012	11	242 000,00 €							
	SESSAD	Déficience motrice	Ouest	extension	2012	2012	12	264 000,00 €							
	SESSAD	déficience intellectuelle	Ouest	extension	2012	2012	17	272 000,00 €							
	SESSAD	Déficience intellectuelle	Sud	extension	2012	2012	7	112 000,00 €							
	SESSAD	Autisme	Nord Est	extension	2012	2012	3	60 000,00 €							
	SESSAD	Autisme	Ouest	extension	2012	2012	5	110 000,00 €							
	SESSAD	Déficience auditive	Nord Est	extension	2012	2012	5	85 000,00 €							
<b>Sous-total Milieu ordinaire</b>															
Institution	service expérimental IME	Autisme	Sud	extension	2012	2012	65	1 230 000,00 €							
	IME	Autisme	Nord Est	extension	antérieur à 2012	2012	4	500 000,00 €							
	IME	Autisme	Ouest	extension	2012	2012	5	300 000,00 €							
	IME	Déficience intellectuelle	Ouest	extension	2012	2012	3	165 000,00 €							
	IPEP	TCC avec déficience sensorielle	Ouest	extension	antérieur à 2012 - 2012	2012	8	264 000,00 €							
<b>Sous-total Institution</b>															
								<b>1 709 000,00 €</b>	<b>28</b>	<b>1 709 000,00 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL ENFANTS</b>															
								<b>3 541 423,00 €</b>	<b>93</b>	<b>3 541 423,00 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Milieu ordinaire	SAMSAH	déficience visuelle	Sud	extension	2012	2012	15	288 000,00 €							
	SAMSAH	personnes lourdement handicapées	Sud	Création	antérieur à 2012 - 2012	2012	20	340 000,00 €							
	SAMSAH	déficience psychique	Sud	extension	antérieur à 2012 - 2012	2012	8	128 000,00 €							
	SAMSAH	déficience psychique	Nord Est	Création	antérieur à 2012 - 2012	2012	20	326 575,00 €							
	<b>Sous-total milieu ordinaire</b>														
Institution	MAS	Polyhandicap	Nord Est	extension	antérieur à 2012	2012	9	710 123,00 €							
	MAS	Polyhandicap	Sud	extension	antérieur à 2012	2012	15	1 072 682,00 €							
	FAM	Toutes déficiences	Ouest	Création	antérieur à 2012	2012	20	600 000,00 €							
	FAM	Toutes déficiences	Ouest	extension	antérieur à 2012	2012	15	450 000,00 €							
	<b>Sous-total Institution</b>														
Travail adapté	ESAT	Toutes déficiences	Nord Est		antérieur à 2011	2012	30	432 000,00 €							
	<b>Sous-total Travail adapté</b>														
									<b>432 000,00 €</b>	<b>30</b>	<b>432 000,00 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
								<b>4 347 380,00 €</b>	<b>152</b>	<b>4 347 380,00 €</b>	<b>152</b>	<b>4 347 380,00 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL PH</b>															
								<b>7 888 803,00 €</b>	<b>245</b>	<b>7 888 803,00 €</b>	<b>245</b>	<b>7 888 803,00 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Milieu ordinaire	AJ	Alzheimer	Ouest	appel à projet	antérieur à 2012	2012	14	113 681,98 €							
	AJ	Alzheimer	Nord Est	appel à projet	antérieur à 2012	2012	14	113 681,98 €							
	<b>Sous-total milieu ordinaire</b>														
Institution	EHPAD						0	- €							
							0	- €							
	<b>Sous-total Institution</b>														
								<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>		
								<b>227 363,96 €</b>	<b>28</b>	<b>227 363,96 €</b>	<b>28</b>	<b>227 363,96 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL PA</b>															



## PRIAC 2012-2016 - ANNÉE 2013

Thématique	catégorie de structure concernée	public concerné	territoire concerné	nature de l'opération	année financement	année réalisation	nombre de places	coût total		mesures nouvelles ou crédits spécifiques		redéploiement de l'enveloppe médico-sociale		transfert du sanitaire (ou autre)		
								places	montant	places	montant	places	montant	places	montant	
	CAMSP	Toutes déficiences	Nord Est	extension	2013	2013		17 259,00 €								
	CAMSP	Toutes déficiences	Ouest	extension	2013	2013		1 577,00 €								
	<b>Sous-total diagnostic</b>								<b>18 836,00 €</b>							
		SESSAD	Déficience intellectuelle	Nord Est	extension	2013	2013	7	112 000,00 €							
Milieu ordinaire	SESSAD	autisme	Ouest	extension	2013	2013	3	55 000,00 €								
	SESSAD	Déficience intellectuelle	Sud	extension	2013	2013	26	418 986,00 €			26	418 986,00 €				
	SESSAD	TCC	Ouest	création	2013	2013	6	109 518,00 €								
	<b>Sous-total Milieu ordinaire</b>							<b>42</b>	<b>695 504,00 €</b>			<b>26</b>	<b>418 986,00 €</b>		<b>0</b>	
Institution	IEM	Déficience motrice	Ouest	appel à projets	2013	2013	10	640 000,00 €								
	ITEP	TCC	Ouest	extension	2013	2013	28	1 610 500,00 €								
	<b>Sous-total Institution</b>							<b>38</b>	<b>2 250 500,00 €</b>							
<b>TOTAL ENFANTS</b>							<b>80</b>	<b>2 964 840,00 €</b>			<b>54</b>	<b>2 545 854,00 €</b>	<b>26</b>	<b>418 986,00 €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>
Milieu ordinaire	SAMSAH	déficience visuelle	Sud	extension	2013	2013	10	172 830,00 €								
	<b>Sous-total milieu ordinaire</b>							<b>10</b>	<b>172 830,00 €</b>							
	FAM	autisme	Sud	extension	2013	2013	18	561 664,00 €			18	561 664,00 €				
	<b>Sous-total Institution</b>							<b>18</b>	<b>561 664,00 €</b>			<b>18</b>	<b>561 664,00 €</b>			
Travail adapté	ESAT	Toutes déficiences	Région	appel à projets	2013	2013	80	1 141 440,00 €								
	<b>Sous-total Travail adapté</b>							<b>80</b>	<b>1 141 440,00 €</b>			<b>80</b>	<b>1 141 440,00 €</b>			
<b>TOTAL ADULTES</b>							<b>108</b>	<b>1 875 934,00 €</b>			<b>108</b>	<b>1 875 934,00 €</b>				
<b>TOTAL PH</b>							<b>188</b>	<b>4 840 774,00 €</b>			<b>162</b>	<b>4 421 788,00 €</b>	<b>26</b>	<b>418 986,00 €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>
Milieu ordinaire							0	- €								
							0	- €								
Institution	<b>Sous-total milieu ordinaire</b>							<b>0</b>	<b>- €</b>							
							0	- €								
							0	- €								
	<b>Sous-total Institution</b>							<b>0</b>	<b>- €</b>			<b>0</b>	<b>- €</b>			
<b>TOTAL PA</b>							<b>0</b>	<b>- €</b>			<b>0</b>	<b>- €</b>				



## PRIAC 2012-2016 - ANNÉE 2014

Thématique	catégorie de structure concernée	public concerné	territoire concerné	nature de l'opération	année financement	année réalisation	nombre de places	coût total	mesures nouvelles ou crédits spécifiques		redéploiement de l'enveloppe médico-sociale		transfert du sanitaire (ou autre)	
									places	montant	places	montant	places	montant
Dépistage et prise en charge précoce	CMPP	Toutes déficiences	Ouest	extension	2014	2014		75 000,00 €						
	CMPP	Troubles du langage et des apprentissages	Sud	extension	2014	2014		75 000,00 €						
	CMPP	Troubles du langage et des apprentissages	Nord-Est	extension	2014	2014		88 420,00 €						
	CAMSP	Toutes déficiences	Nord-Est	extension	2014	2014		132 741,00 €						
	CAMSP	Toutes déficiences	Ouest	extension	2014	2014		150 000,00 €						
				<b>Sous-total diagnostic</b>					<b>521 161,00 €</b>					
Institution	SESSAD	Autisme		appel à projets	2014	2014	15	300 000,00 €	15	300 000,00 €				
	SESSAD	TCC	Ouest	extension	2014	2014	15	285 000,00 €	15	285 000,00 €				
			<b>Sous-total Milieu ordinaire</b>				<b>30</b>	<b>585 000,00 €</b>	<b>30</b>	<b>585 000,00 €</b>				
	CEAP	Polyhandicap	Nord-Est	extension	2014	2014	7	553 000,00 €	7	553 000,00 €				
	ITEP	TCC	Ouest	extension	2014	2014	4	238 000,00 €	4	238 000,00 €				
			<b>Sous-total Institution</b>				<b>11</b>	<b>791 000,00 €</b>	<b>11</b>	<b>791 000,00 €</b>				
			<b>TOTAL ENFANTS</b>			<b>41</b>	<b>1 897 161,00 €</b>	<b>41</b>	<b>1 897 161,00 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Milieu ordinaire	SAMSAH	personnes lourdement handicapées	Ouest	extension	2014	2014	10	154 000,00 €	10	154 000,00 €				
			<b>Sous-total milieu ordinaire</b>				<b>10</b>	<b>154 000,00 €</b>	<b>10</b>	<b>154 000,00 €</b>				
	FAM	PHV	Nord Est	extension	2014	2014	10	325 259,00 €	10	325 259,00 €				
	FAM	toutes déficiences	Nord Est	extension	2014	2014	5	150 000,00 €	5	150 000,00 €				
			<b>Sous-total Institution</b>				<b>15</b>	<b>475 259,00 €</b>	<b>15</b>	<b>475 259,00 €</b>				
	ESAT	toutes déficiences	Région	appel à projets	2014	2014	80	1 141 440,00 €	80	1 141 440,00 €				
		<b>Sous-total Travail adapté</b>				<b>80</b>	<b>1 141 440,00 €</b>	<b>80</b>	<b>1 141 440,00 €</b>					
			<b>TOTAL ADULTES</b>			<b>105</b>	<b>1 770 699,00 €</b>	<b>105</b>	<b>1 770 699,00 €</b>					
			<b>TOTAL PH</b>			<b>146</b>	<b>3 667 860,00 €</b>	<b>146</b>	<b>3 667 860,00 €</b>					
Milieu ordinaire							0	- €						
							0	- €						
			<b>Sous-total milieu ordinaire</b>				<b>0</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>				
	EHPAD	Personnes Agées Dépendantes	Sud	création	2008-2010	2014	80	908 763,07 €	80	908 763,07 €				
	EHPAD	Personnes Agées Dépendantes	Ouest	création	2010-2012	2014	80	867 117,41 €	80	867 117,41 €				
			<b>Sous-total Institution</b>				<b>160</b>	<b>1 775 880,48 €</b>	<b>160</b>	<b>1 775 880,48 €</b>				
			<b>TOTAL PA</b>			<b>160</b>	<b>1 775 880,48 €</b>	<b>160</b>	<b>1 775 880,48 €</b>					

## PRIAC 2012-2016 - ANNÉE 2015

Thématique	catégorie de structure concernée	public concerné	territoire concerné	nature de l'opération	année financement	année réalisation	nombre de places	coût total	mesures nouvelles ou crédits spécifiques		redéploiement de l'enveloppe médico-sociale		transfert du sanitaire (ou autre)		
									places	montant	places	montant	places	montant	
Dépistage et prise en charge précoce	CMPP	Toutes déficiences	Ouest	extension	2015	2015		100 000,00 €							
	CMPP	Troubles du langage et des apprentissages	Nord Est	extension	2015	2015		100 000,00 €							
	CMPP	Troubles du langage et des apprentissages	Sud	extension	2015	2015		100 000,00 €							
	CAMSP	Toutes déficiences	Nord Est	extension	2015	2015		100 000,00 €							
	CAMSP	Toutes déficiences	Ouest	extension	2015	2015		100 000,00 €							
	<b>Sous-total diagnostic</b>									<b>0</b>	<b>500 000,00 €</b>				
Milieu ordinaire	SESSAD	déficience intellectuelle	Ouest	extension	2015	2015	10	160 000,00 €	10	160 000,00 €					
	SESSAD	Déficience motrice	Nord Est	extension	2015	2015	4	88 000,00 €	4	88 000,00 €					
	SESSAD	autisme		appel à projets	2015	2015	15	300 000,00 €	15	300 000,00 €					
	SESSAD	TCC	Nord Est	appel à projets	2015	2015	14	262 000,00 €	14	262 000,00 €					
	SESSAD	TCC	Sud	extension	2015	2015	7	133 000,00 €	7	133 000,00 €					
	SESSAD	TCC	Ouest	extension	2015	2015	10	190 000,00 €	10	190 000,00 €					
<b>Sous-total Milieu ordinaire</b>									<b>60</b>	<b>1 133 000,00 €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	
Institution	CEAP	polyhandicap	Nord Est	extension	2015	2015	7	550 549,00 €	7	550 549,00 €					
	IME	autisme	Nord Est	extension	2015	2015	6	330 000,00 €	6	330 000,00 €					
	ITEP	TCC	Sud	extension	2015	2015	1	59 500,00 €	1	59 500,00 €					
	<b>Sous-total Institution</b>									<b>14</b>	<b>940 049,00 €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL ENFANTS</b>									<b>74</b>	<b>2 573 049,00 €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	
Milieu ordinaire	<b>Sous-total milieu ordinaire</b>														
	FAM	personnes lourdement handicapées	Nord-Est	extension	2015	2015	4	120 000,00 €	4	120 000,00 €					
	FAM	personnes lourdement handicapées	Ouest	appel à projets	2015	2015	15	450 000,00 €	15	450 000,00 €					
	<b>Sous-total Institution</b>									<b>19</b>	<b>570 000,00 €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>
	ESAT	toutes déficiences	Région	appel à projets	2015	2015	80	1 141 440,00 €	80	1 141 440,00 €					
	<b>Sous-total Travail adapté</b>									<b>80</b>	<b>1 141 440,00 €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL ADULTES</b>									<b>99</b>	<b>1 711 440,00 €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	
<b>TOTAL PH</b>									<b>173</b>	<b>4 284 489,00 €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	
Milieu ordinaire	<b>Sous-total milieu ordinaire</b>														
								0	- €						
								0	- €						
Institution	<b>Sous-total Institution</b>														
								0	- €						
								0	- €						
<b>Sous-total Institution</b>									<b>0</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	
<b>TOTAL PA</b>									<b>0</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	



## PRIAC 2012-2016 - ANNÉE 2016

Thématique	catégorie de structure concernée	public concerné	territoire concerné	nature de l'opération	année financement	année réalisation	nombre de places	coût total	mesures nouvelles ou crédits spécifiques		redéploiement de l'enveloppe médico-sociale		transfert du sanitaire (ou autre)	
									places	montant	places	montant	places	montant
Dépistage et prise en charge précoce	CIMPP	Troubles du langage et des apprentissages	Sud	extension	2016	2016		100 000,00 €		100 000,00 €				
	CAMSP	Toutes déficiences	Nord Est	extension	2016	2016		100 000,00 €		100 000,00 €				
	CAMSP	Toutes déficiences	Ouest	extension	2016	2016		100 000,00 €		100 000,00 €				
			<b>Sous-total diagnostic</b>					<b>300 000,00 €</b>	<b>0</b>	<b>300 000,00 €</b>				
Milieu ordinaire	SESSAD	autisme		appel à projets	2016	2016	6	120 000,00 €	6	120 000,00 €				
	SESSAD	TCC	Nord Est	appel à projets	2016	2016	17	320 000,00 €	17	320 000,00 €				
	SESSAD	TCC	Sud	extension	2016	2016	3	57 000,00 €	3	57 000,00 €				
	SESSAD	TCC	Ouest	extension	2016	2016	4	76 000,00 €	4	76 000,00 €				
			<b>Sous-total Milieu ordinaire</b>				<b>30</b>	<b>573 000,00 €</b>	<b>30</b>	<b>573 000,00 €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>
Institution			<b>Sous-total Institution</b>				<b>0</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>				
			<b>TOTAL ENFANTS</b>				<b>30</b>	<b>873 000,00 €</b>	<b>30</b>	<b>873 000,00 €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>
Milieu ordinaire			<b>Sous-total milieu ordinaire</b>				<b>0</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>				
Institution	FAM	personnes lourdement handicapées	Ouest	appel à projets	2016	2016	10	313 013,00 €	10	313 013,00 €				
			<b>Sous-total Institution</b>				<b>10</b>	<b>313 013,00 €</b>	<b>10</b>	<b>313 013,00 €</b>				
Travail adapté	ESAT	toutes déficiences	Région	appel à projets	2016	2016	80	1 141 440,00 €	80	1 141 440,00 €				
			<b>Sous-total Travail adapté</b>				<b>80</b>	<b>1 141 440,00 €</b>	<b>80</b>	<b>1 141 440,00 €</b>				
			<b>TOTAL ADULTES</b>				<b>90</b>	<b>1 454 453,00 €</b>	<b>90</b>	<b>1 454 453,00 €</b>				
			<b>TOTAL PH</b>				<b>120</b>	<b>2 327 453,00 €</b>	<b>120</b>	<b>2 327 453,00 €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>
Milieu ordinaire							0	- €						
							0	- €						
			<b>Sous-total milieu ordinaire</b>				<b>0</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>				
Institution	EHPAD	Personnes âgées dépendantes	Nord Est	création	2006-2013	2016	61	715 782,96 €	61	715 782,96 €				
	EHPAD	Personnes âgées dépendantes	Sud	création	2012	2013	10	104 891,89 €	10	104 891,89 €				
			<b>Sous-total Institution</b>				<b>71</b>	<b>820 674,85 €</b>	<b>71</b>	<b>820 674,85 €</b>				
			<b>TOTAL PA</b>				<b>71</b>	<b>820 674,85 €</b>	<b>71</b>	<b>820 674,85 €</b>				



## PRIAC 2012-2016 SYNTHÈSE PLURIANNUELLE 2012-2016

Thématique	catégorie de structure concernée	public concerné	territoire concerné	nature de l'opération	année financement	année réalisation	nombre de places	coût total	mesures nouvelles ou crédits spécifiques		redéploiement de l'enveloppe médico-sociale		transfert du sanitaire (ou autre)		
									places	montant	places	montant	places	montant	
Dépistage et prise en charge précoce								1 942 420,00 €							
			Sous-total diagnostic												- €
Milieu ordinaire							227	4 216 504,00 €							
			Sous-total Milieu ordinaire												418 986,00 €
Institution							91	5 690 549,00 €							
			Sous-total Institution												- €
							<b>318</b>	<b>11 849 473,00 €</b>	<b>292</b>	<b>11 430 487,00 €</b>	<b>26</b>	<b>418 986,00 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ENFANTS</b>															
Milieu ordinaire								1 409 405,00 €							
			Sous-total milieu ordinaire												- €
Institution							121	4 752 741,00 €							
			Sous-total Institution												- €
Travail adapté							350	4 997 760,00 €							
			Sous-total Travail adapté												- €
							<b>554</b>	<b>11 159 906,00 €</b>	<b>554</b>	<b>11 159 906,00 €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>
							<b>872</b>	<b>23 009 379,00 €</b>	<b>846</b>	<b>22 590 393,00 €</b>	<b>26</b>	<b>418 986,00 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL PH</b>															
Milieu ordinaire								227 363,96 €							
			Sous-total milieu ordinaire												- €
Institution							231	2 596 555,33 €							
			Sous-total Institution												- €
							<b>259</b>	<b>2 823 919,29 €</b>	<b>259</b>	<b>2 596 555,33 €</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL PA</b>															



## TABLEAUX DÉTAILLÉS

### MAYOTTE PRIAC 2012-2016

Déclinaison des autorisations d'engagements 2011/2012 en crédits de paiements à répartir pour la période 2012-2016

ANNEE 2012

Catégorie de structure concernée	nature	catégorie de structures	public concerné	année financement	année réalisation	nombre de places	dont nb de places nouvelles	cout total	coût à la place après rebasage sur financements CNSA
Dépistage									
				<b>Sous-total Diagnostic</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	
	appel à projet	Itep (SI)	TCC	2012	2012	24		96 000,00 €	12 000,00 €
	appel à projet	IME (semi-internat)	DI/TED/polyhan dicap	2012	2012	50		96 750,00 €	6 950,00 €
Institution	appel à projet	structure exp. (SI)	XP	2012	2012	10	-	500,00 €	6 950,00 €
				<b>Sous-total Institution</b>		<b>84</b>	<b>0</b>	<b>192 250,00 €</b>	
	appel à projet	SESSAD	DI/TED/polyhan dicap	2012	2012	96		414 880,00 €	7 080,00 €
	appel à projet	SAFEP/SSEFIS	déficience auditive	2012	2012	48		33 504,00 €	5 000,00 €
Milieu ordinaire	appel à projet	SAAAIS	déficience visuelle	2012	2012	9		6 282,00 €	5 000,00 €
	appel à projets	SESSAD	DI/TED/polyhan dicap	2012	2012	20	20	141 600,00 €	7 080,00 €
				<b>Sous-total Milieu ordinaire</b>		<b>153</b>	<b>20</b>	<b>596 266,00 €</b>	
				<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	
				<b>TOTAL ENFANTS</b>		<b>237</b>	<b>20</b>	<b>788 516,00 €</b>	
Travail adapté				<b>Sous-total milieu ordinaire</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>	
				<b>Sous-total Travail adapté</b>		<b>0</b>		<b>- €</b>	
Institution	appel à projet	MAS (internat)	Personnes lourdement handicapées	2012	2012	12		50 500,00 €	7 000,00 €
				<b>Sous-total Institution</b>		<b>12</b>	<b>0</b>	<b>50 500,00 €</b>	
				<b>TOTAL ADULTES</b>		<b>12</b>	<b>0</b>	<b>50 500,00 €</b>	
				<b>TOTAL PH</b>		<b>249</b>	<b>20</b>	<b>839 016,00 €</b>	

## Déclinaison des autorisations d'engagements 2011/2012 en crédits de paiements à répartir pour la période 2012-2016

## ANNEE 2013

Catégorie de structure concernée	nature	catégorie de structures	public concerné	année financement	année réalisation	dont nb de places nouvelles	cout total	cout à la place après rebasage sur financements CNSA
Dépistage	appel à projets	CAMSP	toutes déficiences	2013	2013	10	100 000,00 €	10 000,00 €
				Sous-total Diagnostic		10	100 000,00 €	
Institution	rebasage	IME (semi-internat)	DI/TED/polyh andicap	2013	2013		77 500,00 €	8 500,00 €
				Sous-total Institution		0	77 500,00 €	
Milieu ordinaire	rebasage	SESSAD	DI/TED/polyh andicap	2013	2013		88 320,00 €	8 000,00 €
	rebasage	SAFEF/SSEFIS	déficience auditive	2013	2013		24 000,00 €	5 500,00 €
	rebasage	SAAAIS	déficience visuelle	2013	2013		4 500,00 €	5 500,00 €
	rebasage	SESSAD	DI/TED/polyh andicap	2013	2013		18 400,00 €	8 000,00 €
	rebasage	SESSAD "pro"	DI	2013	2013	5	35 000,00 €	7 000,00 €
				Sous-total Milieu ordinaire		0	135 220,00 €	
				TOTAL ENFANTS		15	312 720,00 €	
Milieu ordinaire				Sous-total milieu ordinaire		0		
Travail adapté				Sous-total Travail adapté		0		
Institution	rebasage	MAS	Personnes lourdement handicapées	2013	2013		24 000,00 €	9 000,00 €
				Sous-total Institution		0	24 000,00 €	
				TOTAL ADULTES		0	24 000,00 €	
				TOTAL PH		15	336 720,00 €	







Déclinaison des autorisations d'engagements 2011/2012 en crédits de paiements à répartir pour la période 2012-2016

ANNEE 2015

Catégorie de structure concernée	nature	catégorie de structures	public concerné	année financement	année réalisation	dont nb de places nouvelles	cout total	coût à la place après rebasage sur financements CNSA
dépistage	appel à projets	CAMSP	toutes déficiences	2015	2015	12	180 000,00 €	15 000,00 €
						12	180 000,00 €	
Institution	rebasage	IME (semi-internat)	DI/TED/polyhan dicap	2015	2015		250 000,00 €	20 000,00 €
	appel à projets	IME (semi-internat)	DI/TED/polyhan dicap	2015	2015	10	200 000,00 €	20 000,00 €
				Sous-total Institution		10	450 000,00 €	
Milieu ordinaire	rebasage	SESSAD	DI/TED/polyhan dicap	2015	2015		96 000,00 €	12 000,00 €
	rebasage	SAFEP/SSEFIS	déficience auditive	2015	2015		96 000,00 €	11 000,00 €
	rebasage	SAAAIS	déficience visuelle	2015	2015		18 000,00 €	11 000,00 €
	rebasage	SESSAD "pro"	DI	2015	2015		15 000,00 €	12 000,00 €
	rebasage	SESSAD	DI/TED/polyhan dicap	2015	2015		20 000,00 €	12 000,00 €
	appel à projets	SESSAD	DI/TED/polyhan dicap	2015	2015	8	96 000,00 €	12 000,00 €
					Sous-total Milieu ordinaire		8	341 000,00 €
						0		
				TOTAL ENFANTS		30	971 000,00 €	
Milieu ordinaire	appel à projets	SSIAD	Personnes lourdement handicapées	2015	2015	10	100 000,00 €	10 000,00 €
						10	100 000,00 €	
	appel à projets	ESAT	toutes déficiences	2015	2015		5 000,00 €	13 500,00 €
					Sous-total Travail adapté			5 000,00 €
Institution	rebasage	MAS	Personnes lourdement handicapées	2015	2015		60 000,00 €	25 000,00 €
							60 000,00 €	
				Sous-total Institution			60 000,00 €	
				TOTAL ADULTES		10	165 000,00 €	
				TOTAL PH CNSA (hors ESAT)		40	1 236 000,00 €	
				TOTAL PH CNSA + ESAT		40	1 241 000,00 €	



## Déclinaison des autorisations d'engagements 2011/2012 en crédits de paiements à répartir pour la période 2012-2016

ANNEE 2016

Catégorie de structure concernée	nature	catégorie de structures	public concerné	année financement	année réalisation	dont nb de places nouvelles	cout total	coût à la place après rebasage sur financement CNSA
Dépistage								
				<b>Sous-total Diagnostic</b>		<b>0</b>	<b>- €</b>	
				<b>Sous-total Institution</b>			<b>- €</b>	
Milieu ordinaire	rebasage	SESSAD	DI/TED/polyhan dicap	2016	2016		192 000,00 €	14 000,00 €
	rebasage	SAFEP/SSEFIS	déficience auditive	2016	2016		24 000,00 €	11 500,00 €
	rebasage	SAAAIS	déficience visuelle	2016	2016		4 500,00 €	11 500,00 €
	rebasage	SESSAD "pro"	DI	2016	2016		40 000,00 €	14 000,00 €
	rebasage	SESSAD	DI/TED/polyhan dicap	2016	2016		46 000,00 €	14 000,00 €
				<b>Sous-total Milieu ordinaire</b>		<b>0</b>	<b>306 500,00 €</b>	
				<b>0</b>		<b>0</b>	<b>- €</b>	
				<b>TOTAL ENFANTS</b>		<b>0</b>	<b>306 500,00 €</b>	
Milieu ordinaire	appel à projets	SSIAD	Personnes lourdement handicapées	2016	2016	9	90 000,00 €	10 000,00 €
				<b>Sous-total milieu ordinaire</b>		<b>9</b>	<b>90 000,00 €</b>	
Travail adapté				<b>Sous-total Travail adapté</b>		<b>0</b>	<b>- €</b>	
Institution	rebasage	MAS	Personnes lourdement handicapées	2016	2016		6 600,00 €	25 550,00 €
				<b>Sous-total Institution</b>		<b>0</b>	<b>6 600,00 €</b>	
				<b>TOTAL ADULTES</b>		<b>9</b>	<b>96 600,00 €</b>	
				<b>TOTAL PH CNSA + ESAT</b>		<b>9</b>	<b>403 100,00 €</b>	



Déclinaison des autorisations d'engagements 2011/2012 en crédits de paiements à répartir pour la période 2012-2016

## SYNTHÈSE

Thématique	Description de l'action	rappel socle crédits reconductibles		mesures nouvelles et crédits spécifiques	
		places 2011	places 2011	place	montant
dépistage et prise en charge précoce	Sous-total Diagnostic			22	330 000 €
milieu ordinaire	Sous-total Milieu ordinaire	153		43	2 056 486 €
institution	Sous-total Institution	84		10	1 159 500 €
	<b>TOTAL ENFANTS</b>	<b>1 022 764</b>	<b>237</b>	<b>75</b>	<b>3 545 986 €</b>
milieu ordinaire	Sous-total milieu ordinaire		12	19	190 000 €
institution	Sous-total Institution				266 500 €
travail adapté	Sous-total Travail adapté			10	135 000 €
	<b>TOTAL ADULTES</b>		<b>12</b>	<b>29</b>	<b>591 500 €</b>
	<b>TOTAL PH</b>		<b>1 056 264</b>	<b>104</b>	<b>4 002 486 €</b>
	<b>avec ESAT</b>				<b>4 137 486 €</b>



**Agence de Santé Océan Indien**

2 bis avenue Georges Brassens - CS 60050  
97408 Saint-Denis cedex 09  
Tél : 02 62 97 97 00 - Fax : 02 62 97 97 18

[www.ars.ocean-indien.sante.fr](http://www.ars.ocean-indien.sante.fr)

